

## Avis d'appel à candidature

-

# Avis de promotion par voie de détachement pour l'accès au grade d'Attaché Principal de la fonction publique territoriale pour les fonctionnaires travailleurs handicapés

Une expérimentation est mise en place par la loi du 6 août 2019, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour permettre l'accès à des fonctions de niveau supérieur aux fonctionnaires en situation de handicap (visés aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup> et 11<sup>o</sup> art. L. 5212-13 du code du travail) (art. 93 loi n°2019-828 du 6 août 2019).

*Décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés*

Le Maire de la commune de Bonson, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, offre 1 poste d'attaché principal, ouvert sur le dispositif expérimental de détachement dérogatoire pour les fonctionnaires en situation de handicap.

### **Description de l'emploi à pourvoir :**

Poste d'attaché principal pour la Direction Générale des Services de la commune de Bonson, en charge de la mise en œuvre de la politique municipale et du bon fonctionnement des services.

### **Date prévue de détachement :**

1<sup>er</sup> Janvier 2025

### **Conditions de candidatures :**

Peuvent postuler les fonctionnaires ayant la qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (BOETH) telle que mentionnée aux 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup> et 11<sup>o</sup> de l'article L. 5212-13 du code du travail et justifiant de la durée de services publics, fixée dans le statut particulier du cadre d'emplois de détachement, exigée pour l'accès à ce cadre d'emplois par la voie du concours interne.

### **Composition du dossier de candidature :**

1<sup>o</sup> Un dossier constitué par le candidat, selon le modèle fixé par décret, en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle ;

2° Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées à l'article L. 5212-13 du code du travail.

L'autorité territoriale de détachement vérifie la recevabilité des dossiers de candidature et transmet les dossiers recevables à une commission chargée d'évaluer l'aptitude des candidats.

**Date limite de dépôt des candidatures :**

Lundi 25 Novembre 2024 à 17h00

**Modalités de dépôt des candidatures :**

L'ensemble de ces éléments sera transmis à **la commune** à l'adresse mail suivante : [dag@mairie-bonson.fr](mailto:dag@mairie-bonson.fr) ou par voie postale, ou déposé à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture, cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet, transmis par une autre voie ou reçu hors délais, sera déclaré irrecevable.

Fait à BONSON, Le 14 Octobre 2024

Le Maire,

Thierry DEVILLE

